Séance plénière du Conseil Général du 19 juin 2017 à 19h30 à l'aula du CO de la Tuilerie

Pour le Conseil Général : Présents : 30 conseillers sur 30.

Pour le Conseil Municipal : Présents : 11 conseillers sur 11, dont le président, M. Damien Revaz ainsi que la remplaçante du secrétaire communal, Mme Natacha Vouillamoz et le responsable des finances, M. Léonard Roserens.

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz, ouvre cette séance du Conseil Général à 19 heures 30 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

Avec 30 conseillers généraux présents, le quorum est atteint et les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

L'ordre du jour est approuvé. M. Damien Coutaz précise que la lecture du règlement sur les déchets a été repoussée au lundi 25 septembre 2017.

1. Approbation du PV de la séance du 3 octobre 2016

En page 3, au point 7 Laetitia Lugon demande à corriger l'orthographe de son prénom, (Laetitia et non Laeticia)

Le PV de la séance du 1^{er} février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2016

Damien Revaz, Président de la Municipalité, prend la parole :

Comptes de fonctionnement :

- Ce qui frappe c'est la différence de résultat par rapport à ce qui est porté au budget, 453'000 positif alors que le déficit prévu était de 1,4 million provenant des recettes fiscales supérieures (700'000.-), les amortissements comptables liés à la part communale de l'acquisition du CO non réalisés, du gain sur l'immeuble du Simplon (600'000.-), des intérêts bancaires payés supérieurs aux prévisions et de différents éléments. Nous sommes conscients qu'une partie de l'amélioration provient d'éléments extraordinaires, mais il y a encore 450'000.- d'amélioration de la situation financière de la commune.
- Rappel du graphique de l'évolution des résultats des comptes de fonctionnement : en 2013 résultat exceptionnel dû à la fusion avec Mex, 2016 dans les chiffres noirs après deux années déficitaires, mais malheureusement cela ne va pas durer en raison de l'amortissement du nouveau CO.
- Rappel du graphique des charges qui montrent comment est dépensé l'argent de la commune : part du lion pour l'enseignement et la formation.

- Le graphique des revenus est alimenté principalement par les impôts, mais aussi de la vente de l'électricité.
- Le même tableau sans les amortissements comptables pour ne parler qu'en terme financier laisse apparaître une marge d'auto-financement (différence entre recettes et charges) de 2'203'263.-, ce qui correspond à ce que la commune peut investir sans s'endetter.
- Le graphique de la marge d'auto-financement suit la même courbe que celle des résultats des comptes.

Comptes des investissements :

- Une image du chemin de la Tuilerie illustre les investissements 2016, puisque c'est là que sont concentrés les principaux investissements réalisés en 2016.
- Ce compte présente cette année une particularité puisqu'il offre un résultat négatif. Cela vient du fait que des objets du patrimoine administratif ont été transférés au patrimoine financier comme cela a été prévu au budget. Cela rend la comparaison entre les années un peu difficile. Pour cette raison le président propose une autre lecture qui est celle de prendre les investissements bruts réalisés par la commune à savoir 1'897'784.95 de déduire les 602'369.70 de subventions ou de participations de tiers, ce qui donne des investissements nets de 1'295'416.- si on fait abstraction de tous les transferts du patrimoine administratif au patrimoine financier.
- La marge d'auto-financement de 2'200'000.- n'a pas été entièrement utilisée, la commune a moins investi que ce qu'elle avait comme capacité d'auto-financement, ce qui explique une partie du désendettement.
- Les principaux investissements en 2016 : le centre sportif, le chemin de la tuilerie en surface et en sous-sol (eaux usées et service électrique), le réseau d'eau, la protection de la falaise et les torrents en particulier le torrent de St-Barthélémy.
- Les investissements pas réalisés, mais prévus : la caserne (retard dû à l'administratif, entre autre aux tractations pour l'acquisition de la parcelle), l'école primaire (dossier complété par l'étude sismique du bâtiment avant de changer les fenêtres), l'emprunt du CO qui n'a pas été consolidé.
- L'endettement a beaucoup diminué entre 2015 et 2016, environ 1'000.- par habitant, car le patrimoine financier a augmenté (transfert d'objets du patrimoine administratif au patrimoine financier). Il y a 200.- de désendettement par habitant qui résulte de la différence des investissements réalisés en 2016 et du montant de la marge d'auto-financement. On diminue ainsi la dette de manière importante par un artifice comptable. Il faut être prudent dans la manière de lire les résultats et dans les comparaisons entre les communes et avec les movennes cantonales.
- La courbe de l'endettement diminue.
- La situation est parfaitement saine.

Bilan:

- Au bilan, la fortune a crû de 400'000 .- et s'établit à 8'481'557.-. La commune est très loin d'une situation de découvert au bilan, qui pourrait survenir si la commune avait durant plusieurs années des résultats négatifs. La situation n'est pas mirobolante, mais elle est loin d'une situation délicate.

Indicateurs financiers:

- Pour le degré d'autofinancement : en 2015 plus que ce qu'on pourrait investir, aussi en 2016. Nous avons dépensé moins que ce que la marge d'autofinancement le permettait et la note est très bonne.
- La CoGest fait la remarque que la marge d'autofinancement est trop faible. C'est une très bonne remarque qui revient régulièrement. Avec des comptes qui dépassent 20'000'000.- la marge d'auto-financement est un peu faible et ce serait souhaitable de pouvoir investir plus. Cela fait une dizaine d'années que la situation est récurrente à St-Maurice. Cela tient au degré de nos équipements élevé en comparaison de la population. Le Président Damien Revaz est moins alarmiste que la CoGest, constate que les impôts ont même diminué ces dernières années et qu'il serait en effet souhaitable de pouvoir investir plus. Les amortissements sont une exigence légale imposée aux communes et le service des finances respecte les exigences, même un petit peu plus.
- L'endettement par habitant, note 5.
- Taux volume de la dette brute 4 sur 5, situation pas la meilleure, mais loin d'être insatisfaisante.
- Les graphiques des différents ratios de 2015 et 2016 clôturent cette présentation.

Dominique Robyr, président de la CoGest, prend la parole :

- La lecture est semblable à celle de la commune, hormis la marge d'auto-financement. On a un risque : une augmentation légère des taux d'intérêts ou une baisse des recettes fiscales pourrait avoir des conséquences assez rapidement. Et la CoGest propose à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes.

Damien Coutaz ouvre la discussion et propose d'aborder les différents points des comptes.

Le **PLR** se réjouit de l'amélioration de la situation financière, en étant conscient des éléments extraordinaires qui ont participé à cette amélioration. Elle rejoint la CoGest pour l'analyse de la marge d'auto-financement plutôt faible et que l'idéal serait de trouver un moyen de l'augmenter. Il apprécie les nombreuses infrastructures dont bénéficie la population agaunoise et est conscient de leur coût. Le PLR entre en matière.

L'ADG remercie la CoGest pour son analyse, le président Damien Revaz et le caissier. Elle partage l'inquiétude de la marge faible d'auto-financement, mais pense que la commune saura gérer les finances sur les années à venir et trouver les solutions nécessaires. Elle est consciente que, en raison du principe de l'auto-financement, des taxes (déchets, eau...) seront augmentées par le futur et espère que les hausses ne seront pas trop fortes. Elle veillera à ce qu'elles soient adaptées à des contribuables modestes. L'ADG entre en matière. Le PDC s'inquiète de la faible marge d'auto-financement (8%) par rapport à la moyenne valaisanne de 17,5 et demande une amélioration de la situation financière, pour le prochain budget. Il voudrait que cette amélioration ne soit pas seulement liée à l'augmentation des taxes diverses. Le groupe PDC entre en matière.

Comptes de fonctionnement :

Ch. 0 Administration générale

021.352.00 et 021.352.01 **Dominique Thiévent** demande à quoi correspondent les cotisations Chablais Région et Région.

Damien Revaz répond que Cotisations Chablais région (en 2016, 1.- par habitant, en 2017 2.- par habitant) regroupe les communes du Chablais valaisan et du Chablais vaudois.

La cotisation Région est de 6.- par habitant, région du Bas Valais de Riddes à St-Gingolph, 2.- reversés à chacun des districts, 2.- servent au fonctionnement de la région elle-même, 2.- affectés à l'antenne du Valais romand... à partir de 2017 il y aura une fusion entre le bas Valais et le Valais central et cela ira à cette nouvelle région. Ces cotisations servent à financer des prêts, à des projets, à la promotion économique... Au niveau du district ils ont reversé aux communes ce qu'ils n'avaient pas utilisé.

029.307.00 **Dominique Thiévent** demande si les employés communaux peuvent partir à la retraite à 62 ans

Damien Revaz répond qu'ils doivent partir à 62 ans, le pont AVS est financé par la municipalité, mais qu'il y a une discussion avec les employés.

029.314.02 **Dominique Thiévent** constate que l'entretien de la maison de commune de Mex coûte cher par rapport à la maison de commune de St-Maurice.

Patrick Barman répond qu'il y a les charges du chauffage et de l'entretien

Damien Revaz ajoute c'est un problème de répartition.

Léonard Roserens signale qu'il mettra en regard les comptes à l'avenir.

Ch. 1 Sécurité publique

Dominique Thiévent 113.303. 01 Charges AVS ont été budgétées mais pas payés. **Léonard Roserens** répond qu'il s'agit d'un doublon dans le budget 2016 et qu'elles sont payées dans d'autres postes.

- Ch. 2 Enseignement et formation
- Ch. 3 Culture, loisirs et cultes
- Ch. 4 Santé
- Ch. 5 Prévoyance sociale
- Ch. 6 Trafic

651.361.00 **Dominique Thiévent** demande à quoi correspond la part aux frais du trafic ferroviaire.

Damien Revaz explique que les cantons financent le trafic régional (la cadence horaire a passé à la cadence semi-horaire), en fonction du nombre d'habitants et des liaisons. La facture est ensuite envoyée par le canton selon les mêmes critères.

Ch. 7 Protection & aménagement

710.331.01 **Dominique Thiévent** pourquoi il n'y avait pas ce montant au budget.

Damien Revaz explique que le montant total des amortissements est le même et qu'on sera encore plus diligent au budget 2018, mais qu'il peut y avoir des variations. Ch. 9 Finances & impôts.

Comptes d'investissements :

Le vérificateur des comptes (Nofival) prend la parole :

- Nous n'avons pas rencontré d'éléments montrant que ce n'est pas conforme
- Nous recommandons d'accepter les comptes
- L'endettement est faible et a diminué
- La commune est capable de faire face à ses engagements.

Damien Coutaz pose la question au Conseil Général : « Acceptez-vous les comptes 2016 ? » **Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.**

3. Nomination de l'organe de révision des comptes

Damien Coutaz demande s'il y a des questions ou des remarques. Il n'y en a pas.

Le conseil général suit le conseil municipal et renouvelle le mandat de révision des comptes de la municipalité à la société Nofival à l'unanimité.

4. Crédit de construction pour la caserne du feu

Pierre-Yves Robatel, architecte et mandataire du projet, nous parle des plans joints au préavis de la commune :

- Plan de situation : le bâtiment tient compte des contraintes (ligne haute tension, rail, route cantonale et arbres cadastrés en forêt). La marge de manœuvre est faible pour implanter le bâtiment. On entre dans la parcelle par le giratoire et on en ressort direction Martigny. En situation d'urgence les pompiers peuvent sortir directement en direction de St-Maurice, en enclenchant les sirènes des véhicules. Il faudra laisser une circulation pour l'Etat du Valais puisse accéder à la parcelle voisine.
- Plan d'étages : Un local avec un seul accès directement sur l'extérieur, exigence de l'ECA permettra à tout sapeur-pompier affilié à l'ECA de remplir les bonbonnes pour les appareils respiratoires).
- La salle de sport permettra de faire des tests qui ne se faisaient qu'à Lausanne. Les appareils pour ces tests seront achetés.
- Coupe : garage sur double hauteur, avec une pièce vitrée donnant sur garage.
- Sur la route cantonale : la façade est revêtue d'une surface en en polycarbonate.
- Le bâtiment est conçu selon les standards vaudois et valaisans, la partie habitable répond au label minergie, la structure est en bois, le revêtement translucide est esthétique. Simplicité, rationalité et fonctionnalité ont guidé ce projet.
- Le Revêtement polycarbonate amène du jour la journée, et de l'originalité la nuit quand c'est éclairé. L'atmosphère extérieure et intérieure est sympathique.
- Avancement du projet : les divers ingénieurs (bâtiment, du bois, électricité...) sont adjugés, les préavis cantonaux sont au vert, l'accord avec les CFF est signé, la délivrance du permis de construire est imminente.

Gladys Siegfried nous parle de la partie financière :

- Le coût extraordinaire de 2'280'000.- est pris pour les 2/3 du projet par St-Maurice, avec les subventions cantonales la part de St-Maurice sera de 866'000.-. Le 1/3 restant est pris en charge par Lavey qui reçoit aussi des subventions cantonales.
- Le budget comprend déjà un investissement de 655'000.-
- La marge d'auto-financement permet de financer le projet sans emprunt.

Mireille Brouchoud, présidente de la commission ad hoc, prend la parole :

- remercie l'EM des sapeurs de Lavey-St-Maurice pour leur travail, Ariane Curdy pour son rapport remarquable, Gladys Siegfried et Léonard Roserens.
- Constate que les anciens arsenaux (pas d'électricité, problème de gel, vétusté et insalubrité des locaux...) ne peuvent rester qu'une solution intermédiaire. Les pompiers ont besoin d'une caserne digne de ce nom pour assumer leur travail dans de bonnes conditions.
- Le financement est une bonne surprise : la commune avait prévu ce qui était nécessaire, y compris l'amortissement.
- A l'unanimité la commission ad hoc propose d'accepter le crédit pour la construction de la caserne.

L'ADG souligne que l'ancienne caserne a dû être vendue, que le lieu loué est vétuste et non conforme aux normes, avec un contrat annuel, que la parcelle choisie a un emplacement idéal, que la participation financière est planifiée. Dès lors il ne faut pas hésiter pour se doter de cette caserne nécessaire pour la sécurité. L'ADG entre en matière.

Le **PLR** félicite la commission pour son travail, est conscient de la nécessité de cette caserne et constate que le plan financier est prévu. Le PLR entre en matière.

Le **PDC** relève qu'il est nécessaire pour les pompiers d'avoir une caserne aux normes pour que la qualité des interventions puisse être bonne. Le PDC entre en matière.

Jan Schönbächler constate que l'investissement pour la commune est de 866'400.- en 2017 et que l'amortissement prévu au budget 2017 est de 66'000.-.

Léonard Roserens explique la caserne était prévue sur le budget 2016. L'investissement n'a pas été fait. L'amortissement sera donc de 86'600.- par année durant 10 ans comme prévu par la loi cantonal pour le patrimoine administratif.

Laurent Rey demande à faire spécifier les sous-traitances lors des soumissions par les entreprises. Il fait référence aux problèmes de sous-traitances en cascade de l'hôpital de Rennaz. Il est logique et écologique de faire travailler les locaux. Il demande s'il serait possible que lors des appels d'offre les entreprises indiquent leurs sous-traitants.

Damien Revaz répond qu'en principe dans les documents standard il y a une mention qui interdit la sous-traitance, et qu'il y a moins de crainte qu'à Rennaz.

Pierre-Yves Robatel explique que la procédure prévue pour les appels d'offre n'est pas ouverte, peut-être pour la charpente, pour les autres travaux le maître de l'ouvrage peut inviter des entreprises locales à soumettre des offres, cela limite les risques de soustraitance.

Patrick Althaus affirme que cela ne pourra pas se passer ainsi ici.

Damien Revaz signale que la commune n'attribue pas des chantiers à des entreprises générales pour favorise les entreprise locales et limiter les risques de sous-traitance.

Leatitia Lugon demande quel est le délai de réalisation de la caserne.

Damien Revaz répond qu'on peut demander la durée du chantier, mais que le temps a été long pour le terrain, que la commune continue les démarches le plus rapidement possible. Des recours peuvent aussi allonger le temps.

Pierre-Yves Robatel signale que la durée des travaux est d'environ une grosse année, et que les démarches administratives ont duré 2 ans et sont sur le point d'aboutir.

Guillaume Barman demande si la parcelle sera grillagée.

Pierre-Yves Robatel répond qu'au début c'était prévu. Mais l'état du Valais veut l'accès au deuxième terrain qu'il utilise pour des contrôles routiers. La commune craint que si la deuxième parcelle est vide il y aura des parcages sauvages.

Catherine Frossard remarque que les façades sont magnifiques et que dans son message la commune espère que cela encouragera les gens à respecter ce bâtiment et demande si d'autres mesures ont été prévues, par exemple des caméras de surveillance.

Damien Revaz répond qu'il n'y a pas de caméra prévue, qu'à St-Maurice l'incivilité est réduite, qu'il n'y a pas de crainte à avoir, qu'il y aura des lumières qui s'allumeront quand des gens approcheront et qui seront dissuasives.

Damien Coutaz pose la question : « Est-ce que vous acceptez le crédit de construction pour la caserne du feu ? »

Le crédit pour la construction de la caserne est accepté à l'unanimité.

5. Règlement CECA

Gladys Siegfried prend la parole : 1'10

- Elle commence par présenter le travail de l'Etat-major de crise communal qui soutient le président en cas de situation extraordinaire (inondation, séisme, incendie, accident de chemin de fer...). Il amène des mesures importantes qui doivent être préparées et entraînées. Les préparations sont matérielles, mais aussi mentales pour avoir de la sérénité nécessaire au moment de la situation, le stress faisant perdre de l'efficacité. Il y a beaucoup d'acteurs qui doivent être en liaison. Il y a de la documentation à mettre à jour (plan, listes, contrats divers...)
- Dans le temps 0, phase 1 Evènement, alarme, évaluation de la situation
- Phase 2 : décision : confiner (boucler des routes, avertir...) ou évacuer (comment, où...)
- Phase 3 : interventions techniques (sur le terrain, avec le support matériel nécessaire)
- La mise à jour de ce règlement est nécessaire suite à la modification de la loi sur la protection de la population et les ordonnances qui ont suivi.
- Les 2 principaux changements sont la clarification des responsabilités, et les moyens supplémentaires pour le chef d'Etat -major de Crise. (20'000.- qu'il peut engager)

Guillaume Barman prend la parole et :

- Remercie Gladys Siegfried, les membres de la commission et la commune
- indique que le règlement doit être mis à jour et propose de l'accepter, tout en espérant ne pas avoir besoin de l'utiliser un jour.

Le **PLR** précise que le nouveau règlement est nécessaire à cause de la fusion avec Mex et la mise à jour de la législation valaisanne et accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** constate que, suite à fusion avec Mex et modification de la loi cantonale, il est judicieux de revoir ce règlement, largement basé sur le règlement de l'Etat Valais, et accepte entrée en matière.

Le **PDC** voit qu'il est nécessaire que ce règlement soit établi et accepte l'entrée en matière.

Damien Coutaz prend la parole et constate que les changements demandés par la commission ad hoc sont des changements de forme, que la commune les a déjà intégrés dans sa dernière version. D'entente avec le conseil communal il propose de partir du principe que ces articles sont déjà modifiés.

- Ch. 1 Dispositions générales (art. 1 à 3)
- Ch. 2 Conseil municipal et organe de surveillance (art.4-5)
- Ch. 3 EMC (art. 6 à 9)

Laurent Rey prend la parole et propose la modification suivante : Art. 6 alinéa 1, au lieu de gestion « d'un événement» mettre gestion « de situations particulières ou extraordinaires ».

Damien Coutaz pose la question : « Acceptez-vous de modifier l'Art.6 alinéa1. en remplaçant la gestion d'un « événement » par la gestion de « situations particulières ou extraordinaires »?

La modification de l'article 6 alinéa 1 « ... » est acceptée à l'unanimité.

- Ch. 4 Compétences financières et répartition des coûts (art. 10-11)
- Ch. 5 Indemnités, assurances et responsabilité (art. 12 à 14)
- Ch. 6 Dispositions finales (art. 15-16)

Acceptez-vous ce règlement, tel que modifié ce soir à l'art. 6 alinéa 1? 29 oui,1 abstention, pas de refus.

Acceptez-vous ce règlement en une seule lecture ? oui à l'unanimité.

La dernière version du règlement sur la gestion des situations particulières et extraordinaires tel que modifié ce soir est accepté en une seule lecture.

6. Tour d'horizon

Damien Revaz prend la parole :

- Le remplacement des fenêtres des écoles primaires est imminent (400'000). Les travaux débutent à la fin des écoles et devraient se terminer pour la rentrée.
- Les 60 ans du jumelage, un des plus ancien d'Europe, qui unit St-Maurice à St-Maurice Val de Marne seront fêtés cet automne. 38 personnes ont participé au 18ème groupement des St-Maurice-en-Cotentin.

- Le chantier du bâtiment Duc avance bien, les dalles en poutre que l'Etat du Valais voulait garder n'ont pas pu être maintenues. En équilibrant avec d'autres postes il y aura un léger surcoût... La FOVAHM a plusieurs artistes qui veulent exposer dans la galerie.
- Une convention tripartite (CMS, l'EMS St- Jacques et commune) a été signée pour les repas à domicile livrés à St-Maurice.
- Le règlement de la gestion des déchets est un dossier délicat qui sera soumis à votre approbation en septembre.
- Gastro vert qui a été testé au quartier des îles et cette phase d'essai sera étendue à tout St-Maurice, hormis à Mex pour l'instant.
- Le dossier de la station d'épuration avance. Nous allons sur une step implantée à Bex, avec les communes de Vérossaz, Lavey, Bex et Gryon.
- Des panneaux solaires seront placés sur l'EMS St-Jacques, en collaboration avec la SEIC. Notre président nous parle d'un projet novateur qu'il faudra soutenir :
- AGEPP SA pilote ce projet de géothermie à la Lavey. L'eau sort actuellement à 62 degrés. Il y a déjà plusieurs puits qui vont jusqu'à 600 mètres de profondeurs dans la zone où le nouveau forage est prévu. La société AGEPP réunit plusieurs partenaires : Sirem, Holdigaz, EOS, Romande Energie, Cesla SA, les communes de Lavey et de St-Maurice, avec le soutien du canton de Vaud et de la Confédération Suisse. Il a pour but de mettre en valeur l'énergie renouvelable fournie par la géothermie à Lavey et s'insère dans la stratégie énergétique acceptée par le peuple le 21 mai 2017. L'électricité produite de 4,2 gigawattheures fournira l'énergie nécessaire pour 700 à 1000 ménages, 15,5 gigawattheures produits par le liquide résiduel à 65 degrés alimentera les Bains-de-Lavey et pourvoira leurs installations en énergie. Et il y a encore la possibilité de valoriser l'eau résiduelle (par exemple chauffage à distance, pisciculture...)
- Un seul forage vertical de 2000 à 3000 mètres sera effectué, ayant pour but un débit de 40 litres par seconde à 110 degrés, avec un système hydrothermal. C'est un pompage d'eau dans une roche naturellement fissurée. Il n'y a pas de fracturations hydrauliques, on bénéficie de fractures déjà existantes et de ce fait il n'y a pas de danger sismique. Le projet n'est pas comparable à ceux de St-Gall et Bâle et qui suscite des inquiétudes dans la population. Malgré le fait que le système choisi ne présente pas de danger le service suisse de sismologie met en place des mesures sur 7 ans. Le surplus d'eau peut être versé dans la galerie qui va du barrage à l'usine électrique de Lavey-les-Bains. Ainsi il n'y aura pas d'atteintes à l'environnement par ce rejet, l'eau étant refroidie dans la galerie. Il nous présente un plan de situation. Il y a déjà plusieurs forages dont le puits de 600m., 4 forages existants et un forage de 450 m. va être fait ces prochains jours par la Cesla SA.
- L'investissement global est de 26,5 millions environ et est subventionné par l'OFEN (7'850'000.-), par l'Etat de Vaud (1'500'000.-). Il bénéficie de la RPC, donc il y aura des perspectives de rentabilité. La commune de St-Maurice participera à hauteur 4.34 % au capital-actions de la SA (43'400.-) et prêtera environ 527'197.-.
- Les étapes prévues sont la mise à l'enquête publique de cet objet au printemps 2018, l'installation de la plate-forme en 2019 et l'exploitation dès 2020.

Notre président termine son message en souhaitant un bon été à tous, et en espérant nous croiser sur les terrasses de la Grand Rue.

7. <u>Divers</u>

Jan Schönbächler remercie la commune pour la séance d'information pour la fermeture du tunnel des îles et attend avec impatience cette réalisation.

Telma Hutin questionne la municipalité sur un questionnaire envoyé par Greenpeace en octobre 2015 aux communes des cantons de Genève, Vaud et Valais sur les utilisations des pesticides dans l'entretien des espaces communaux (jardins publics, routes, chemins, bordures..). La commune de St-Maurice n'a pas donné suite et Telma Hutin aimerait savoir s'ils utilisent des pesticides et des insecticides.

Stéphane Devaud répond que cette année la quantité utilisée a diminué de moitié.

Telma Hutin demande si on peut avoir une liste de ces pesticides et insecticides.

Damien Revaz propose de répondre au prochain tour d'horizon en septembre.

Dominique Thiévent parle des jardins communaux sis sur l'autoroute. Le règlement demande de ne pas abuser de l'eau et il se demande ce qu'il en est des piscines installées dans ces jardins. **Stéphane Devaud** signale que la commune travaille à ces jardins et qu'elle facturera cette utilisation d'eau.

Catherine Frossard s'inquiète du poids des piscines par rapport à l'autoroute qui passe dessous.

Patrick Althaus répond qu'il n'y a pas de soucis.

Dominique Thiévent demande s'il peut connaître le résultat des analyses des sols de ces jardins.

Damien Revaz répond qu'on n'a pas les résultats complets, qu'il n'y a pas de crainte à avoir et que cette analyse va va être refaite et que les résultats seront communiqués.

Dominique Thievent questionne sur l'éclairage public, il aimerait que lors des coupures de secteur la population soit informée, et que ce soit rétabli le plus rapidement possible. Il souligne le fait qu'un éclairage public correct est important pour la population, mais aussi pour l'image de la ville et pour le tourisme.

Patrick Althaus répond qu'il y a eu une grosse panne à l'usine électrique de Lavey. Ils ont cru dans un premier temps qu'ils avaient réparé et c'est de nouveau tombé en panne. Ils ont changé le système, et il ne devrait plus y avoir de problème. S'il y a une nouvelle panne il faut la signaler, puis l'usine cherche la cause et met en œuvre les moyens nécessaires à la réparation. Plus la population signale tôt la panne, plus la réparation sera rapide.

Mireille Brouchoud félicite la municipalité pour la promenade du Rhône Roger Udriot et la remercie pour le point d'eau mis à disposition vers la place de jeux.

Xavier Bruchez demande quand le point d'eau pour le parc de jeux de Beaulieu sera installé.

Patrick Althaus rétorque que là ce n'est pas nécessaire, vu la proximité des habitations. **Laurence Mottiez** signale qu'à l'angle de Beaulieu et Catogne, à proximité du parc de jeux, il y a une fontaine qui se met en route au printemps, que 5 jours. Après il n'y a plus d'eau. Cette fontaine est à proximité du parc de Beaulieu. Pourquoi n'est-elle pas mise en eau plus longtemps?

Damien Coutaz répond qu'il y a beaucoup de déprédations et qu'il va se renseigner. La fontaine de la cure est aussi toujours bouchée, pour les mêmes raisons. C'est pour cela qu'on a mis un point d'eau et non une fontaine au parc de jeux de la promenade Roger Udriot. Il faudrait peutêtre mettre un point d'eau au lieu d'une fontaine.

Xavier Bruchez suggère de mettre le point d'eau dans le parc plutôt que dans la rue.

Dominique Thiévent parle de l'ouverture d'un local où on peut se procurer du cannabis, estime que cette ouverture est peu judicieuse dans une ville d'étudiants, se demande si la commune au courant et si elle a donné son accord.

Damien Revaz répond que la commune est au courant, qu'elle n'a pas à donner son accord car c'est un commerce légal, et que c'est légal si le THC est inférieur à 1 %.

Damien Coutaz clôt la séance à 21 heures 27 en souhaitant un bel été et en invitant les personnes présentes à une verrée sur la terrasse des Dents-du-Midi.

Le président du Conseil Général

La secrétaire Catherine Frossard